



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 avril 2026

Délibération n°2026026

Date de convocation : 31/03/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt-six et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle du conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRAIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoît VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ADMINISTRATION/ MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

En application des dispositions prévues par le CGCT notamment les articles L1414-2, L1414-4 et L1411-5, la commission d'appel d'offres de la Commune de COURTHEZON est composée des membres suivants :

- Le Maire ou son représentant, président ;
- Cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Il sera procédé à l'élection des candidats à bulletin secret.

Les listes des candidats qui se sont fait connaître sont les suivantes :

Pour la liste « **UNE SEULE MISSION COURTHEZON** » :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
VALERIAN BENJAMIN	DEMOTIER JEROME
TESTUT JEAN PAUL	CAMBON ALEXANDRA
RIGOTARD BARBADORO JEAN PAUL	GOUMARRE CORALIE
FENOUIL JEAN PIERRE	HUARD SEBASTIEN

Pour la liste « **29 VOIX POUR COURTHEZON** »

TITULAIRE	SUPPLEANT
VALENZUELA BENOIT	MAURIN CEDRIC

Vu les articles L.2121-21, L.2121-22, D.1411-4 et D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1414-2, L1414-4 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a été procédé à l'élection à bulletin secret,

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire :

- **INSTALLE** la Commission d'Appel d'Offre composée de :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
VALERIAN BENJAMIN	DEMOTIER JEROME
TESTUT JEAN PAUL	CAMBON ALEXANDRA
RIGOTARD BARBADORO JEAN PAUL	GOUMARRE CORALIE
FENOUIL JEAN PIERRE	HUARD SEBASTIEN
VALENZUELA BENOIT	MAURIN CEDRIC

- **APPROUVE** la composition de la commission d'appel d'offres conformément à la présente délibération,
- **PREND ACTE** qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.